

Département de
l'Yonne

République Française
COMMUNE DE LAILLY

Nombre de
membres en
exercice: 11

Séance du mardi 09 août 2022

Présents : 9

Votants: 10

L'an deux mille vingt-deux et le neuf août l'assemblée régulièrement convoquée le 03 août 2022, s'est réunie sous la présidence de Christiane CROSIER

Sont présents: Christiane CROSIER, Vincent CROSIER, François GELDREICH-GRAVOT, Nadia LAURENT, Sylvain MASSÉ, Mickael MELIN, Alain MOIGNE, Adrien ROGER, Jean-Charles VAN MELLE

Représentés: Caroline SICARD

Excusés: Christelle PINOT

Secrétaire de séance: Adrien ROGER

Délibérations du conseil:

Durée du temps de travail (DE 2022 25)

Depuis le 1er janvier 2022, Mme Le Maire informe que le nombre total d'heures travaillées par an ne doit pas dépasser 1607 heures . Pour notre Commune tout est conforme.

Mme. Le Maire propose à l'assemblée :

- **Fixation de la durée hebdomadaire de travail**

Le temps de travail hebdomadaire en vigueur au sein de la commune est fixé à 35h par semaine pour l'ensemble des agents.

Compte-tenu de la durée hebdomadaire de travail choisie, les agents ne bénéficieront pas de jours de réduction de temps de travail (ARTT).

Les services seront ouverts au public le lundi de 10h à 12h30 et le jeudi de 15h00 à 18h00 .

- **Journée de solidarité**

Compte tenu de la durée hebdomadaire de travail choisie, la journée de solidarité, afin d'assurer le financement des actions en faveur de l'autonomie des personnes âgées ou handicapées, sera instituée par travailler 7h de plus dans l'année.

DÉCIDE d'adopter la proposition du Maire

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

Vente du tracteur (DE 2022 26)

Mme. Le Maire propose que le tracteur de la Commune immatriculé 6136 SJ 89 qui est endommagé et dont la réparation aurait un coût plus élevé que sa valeur, soit vendu. Ce matériel étant amorti.

M. MELIN étant intéressé, la vente se fera par chèque à l'ordre du Trésor Public.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette vente.

Demande de subventions (DE 2022 27)

Madame le Maire présente les demandes de subventions de l'école maternelle Robert DENOS et de l'EPPVA (École élémentaire Saint exupéry de Villeneuve L'Archevêque)

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal :

- décide de subventionner comme suit,

École maternelle : 100 €

EPPVA : 100 €

Au delà de cette subvention, la mairie continuera de financer les éventuels projets de voyage réalisés par les écoles comme cela a été le cas cette année.

Concernant les équipements de jeux extérieurs, nous avons contacté des entreprises ; ils vont venir sur place pour nous conseiller. Ce projet sera remis à l'ordre du jour à une prochaine réunion.

Questions diverses :

M. François GELDREICH-GRAVOT pose des questions sur :

-La facture de la SAUR concernant la fuite à la réserve incendie de la Charmée; comment cela s'est solutionné ?

* Réponse : La facture a été annulée. Seul 120 m3 (remplissage de la cuve) a été réglé.

- Sur la visite de l'APAVE.

* Réponse: Nous sommes dans l'attente du compte rendu de l'organisme.

- Sur le remplacement de la SAUR.

* Réponse: Courant 2023 ce sera le syndicat qui gèrera les travaux et cela ne changera rien pour les particuliers.

- Sur la manifestation du 13 juillet. Combien de personnes ont participé ?

* Réponse : 60 adultes et 14 enfants

Mme. LAURENT Nadia nous informe que beaucoup de poids lourds empruntent la route devant chez elle.

* Réponse : Il s'agit d'une route départementale; la Commune n'a aucun pouvoir pour limiter ce trafic.

- Nous demande également à quelle date l'installation de la fibre sera terminée et que celle-ci sera opérationnelle.

* Réponse: Le département a informé que toutes les Communes de l'Yonne doivent être équipées au plus tard en 2023.

- Nous signale également un nombre important de chats errants.

* Réponse: Des devis auprès de vétérinaires ont été demandés pour la stérilisation des chats. Merci à Lauriane pour son aide précieuse.

- Nous avertit qu'une cheminée est en mauvais état et qu'elle risque de tomber.

* Réponse : un courrier va être adressé au propriétaire.

Fin de la réunion : 20h05